

# Charte d'ASIDCOM



Conseil d'administration du 25 Doul Qida 1427 H. / 16 décembre 2006 dans l'attente de l'adoption statutaire de la prochaine assemblée générale de 1428 H. / 2007.

## Les défis, les sources, les principes, le patrimoine littéraire, les solidarités possibles, les recommandations, les condamnations, les affirmations et les encouragements.

**Face aux défis** de l'utilisation de la science (pollutions alimentaires et environnementales, manipulations génétiques des organismes et plantes), de l'agro-industrialisation, d'un monde dominé par le "Ribat" (la spéculation financière), les consommateurs musulmans ont les ressources nécessaires pour la recherche du licite :

**Source principale** : le Coran

**Sources secondaires** : les hadiths certifiés avec leurs classifications tradition du prophète)(pbsl)

- le consensus (ijmâa)
- le raisonnement analogique (qiâs)
- la pratique des médinois
- l'opinion des compagnons du prophète (pbsl)
- le choix juridique (istihsan)
- l'utilité publique (istisah)
- la préservation des actes illicites (saad addarai')
- la prise en considération de l'argument opposé
- l'interprétation comme norme juridique (istihal)

Parallèlement, il existe une classification des devoirs et interdits

- les piliers (arkans)
- l'obligatoire (le fardh)
- les devoirs (les ouadjib)
- les recommandations (moubâh)
- ce qui est déconseillé (makrouh)
- ce qui est interdit (haram)

La jurisprudence islamique est riche de plusieurs écoles du fiqh (droit musulman)

"Consommer n'est qu'un moyen pour mieux servir Allah"

"Allah n'impose à chacun que ce qu'il peut porter" Coran 2/286

Dans la sourate 80 "il s'est renfrogné", Allah nous indique où doit se situer notre regard, notre attention: le vieil aveugle pauvre plutôt que le riche notable de la Mecque.

Dans la définition du licite et de l'illicite, les **principes adoptés par l'Islam sont clairs** :

- la règle originelle en tout est la permission
- seul Dieu a le droit d'autoriser et d'interdire
- interdire le licite et autoriser l'interdit sont étroitement liés à l'associationnisme
- l'interdiction se rapporte toujours aux choses impures et nocives
- il y a dans les choses licites de quoi se passer des choses interdites
- la ruse pour faire passer l'interdit est interdite
- la bonne foi n'excuse pas l'interdit
- le devoir d'éviter les choses équivoques
- pas de complaisance et pas de différence dans le jugement des interdits
- la nécessité lève l'interdiction

L'association A.S.I.D.C.O.M. encourage les consommateurs musulmans à la lecture, la méditation, l'éducation, la formation afin de découvrir ou redécouvrir le **patrimoine littéraire** (non exaucif):

- "licite et illicite" d'Al Ghazali
- "le licite et l'illicite en Islam" du Dr Quardaoui
- "la médecine prophétique" d'Ibn Qayim
- "minhaj el moslim" d'El Dzazaïr
- "al wafi" de l'iman An Nawawî

- le licite et l'illicite" du Dr Chebagouda.
- L'épître (risala d'Ibn Abi Zyad et ses commentaires
- Le muwatta et ses commentaires (droit malékite)

Des groupes religieux ou philosophiques **ne sont pas en opposition sur certains aspects** de notre recherche du licite :

- la casherout pour le porc, les graisses animales, viandes al mayta
- les végétariens sur les rapports de l'homme et de l'animal, les fromages.

**Pour aider nos frères et sœurs consommateurs et consommatrices, nous recommandons modestement :**

- l'usage de la liste des additifs E à surveiller.
- la recherche de viandes et produits à base de viande conformes aux exigences coraniques. Les contingences politiques, économiques ne sauraient justifier l'usage de l'électronarcose, l'assomage des bêtes au moment de leur mise à mort.
- l'exigence de l'information nécessaire au libre choix : rapports des inspections officielles, origine des viandes, numéro d'agrément vétérinaire, lieu d'abattage, organisme certificateur de la licité. A ce jour aucun organisme dit "halal" n'est reconnu par l'Etat. Aucune confiance aveugle n'est accordée tant l'enjeu financier (cartes et circuits opaques) et politique pour la connaissance du réel ; traçabilité, marché, diversité des acteurs.
- l'arme de dissuasion économique, éthique et moral est le boycott pour nos devoirs (respect, morale, éthique, solidarité) et nos droits ( économiques, sanitaires, sociaux et religieux).
- participation aux ateliers de la consommation mis en place dans les mosquées, les écoles, les points de consommations, les lieux de la vie associative.

**Conformément à la sagesse divine, nous condamnons :**

- l'usage et la consommation d'organismes et plantes manipulées génétiquement
- la remise en cause de l'abattage rituel, tolérée par dérogation européenne.

**Nous affirmons que notre objet statutaire reste la défense des intérêts des consommateurs musulmans** sous toutes ses formes. Nous oeuvrons pour le développement de l'association avec l'indépendance de toute activité professionnelle ( conformément à l'article L412.1 du Code la Consommation).

**Nous défendons l'application du droit positif ainsi que des recommandations internationales :**

- Codex Alimentarius (session de 1997, CAC/CL 24-1997) sur l'utilisation du terme Halal
- Conseil national de l'alimentation, avis numéro 29, Ministère de l'agriculture concernant la politique alimentaire : enjeux et aspects méthodologiques, il est recommandé la prise en compte des dimensions culturelles, religieuses.
- Code la consommation, article L121-1 « est interdit toute publicité comportant, sous quelque forma que ce soit, des allégations, indications, présentations fausses ou de nature à induire en erreur (tromperie sur la marchandise). Les services DGCCRF, DDSV, OPJ peuvent agir.
- Code de procédure pénale, article D354 « les détenus doivent recevoir une alimentation variée...et dans toute la mesure du possible, dans le respect de leurs convictions philosophiques, voir religieuses ».
- Convention internationale du droit des enfants 1989, article 14. Les Etats respectent les droits des enfants à la liberté de pensée, de conscience et de religion.
- On peut rajouter les grands textes fondateurs des droits de l'homme : 1789, 1792, loi de 1905 sur la séparation des pouvoirs, convention européenne des droits de l'homme...

**Nous encourageons nos frères et sœurs en Islam à nourrir leur spiritualité** en faisant l'effort sur le chemin du licite, à protéger leur santé, leur famille, aider leurs voisins, les pauvres et orphelins, à protéger les animaux et respecter l'environnement.

**Allah Alimou Akimou, Dieu Savant Sage**

**Sallam alikoum wa ramoutallah wa barakatû**